

22ème TIR DU VIGNOBLE

SOCIÉTÉ DE TIR

2805 Soyhières

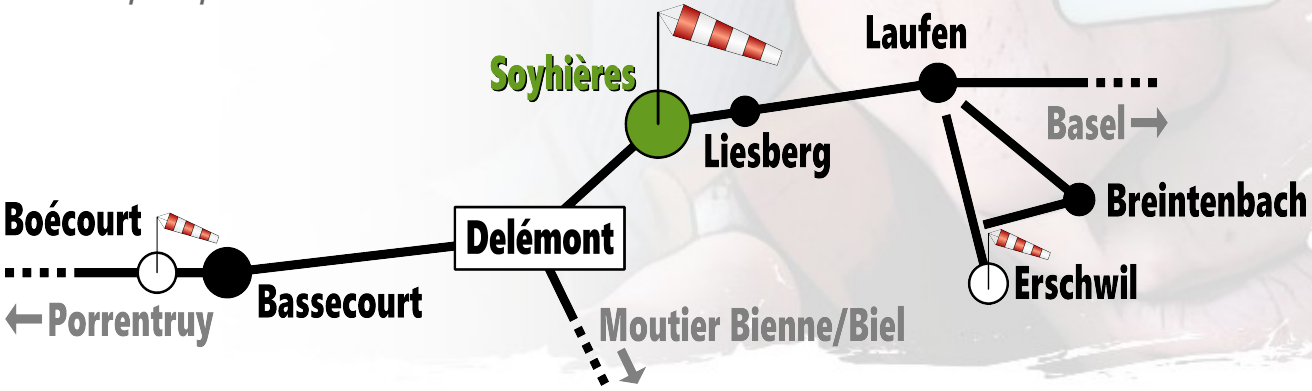
10 x 300m

GPS: 47°23'40.27 N – 7°23'34.23 O

Concours de groupes – Répartition

27 août	2021	17:00 – 20:00	
28 août	2021	08:00 – 12:00	13:30 – 18:00
4 septembre	2021	08:00 – 12:00	13:30 – 18:00
5 septembre	2021	08:00 – 12:00	

Inscription par e-mail: vignoble@tir-soyhieres.ch
Inscription en ligne: www.tir-soyhieres.ch
Remarque: prendre la carte de licence afin de faciliter la saisie !



AMIS TIREURS, PROFITEZ DE VOTRE DÉPLACEMENT À SOYHIÈRES POUR PARTICIPER ÉGALEMENT AU TIR DE BOÉCOURT ET AU 23ÈME ERZGRABERSCHIESSEN À ERSCHWIL.

Généralité: il peut être tiré le « Tir du Vignoble » et une cible répartition, la dernière étant facultative. Les deux passes sont à tirer sans interruption. L'ordre est libre. Les coups d'essai ne peuvent être tirés qu'avec le « Tir du Vignoble ». Le « Tir du Vignoble » compte pour le concours de groupes.

Tir du Vignoble

Distance	300 mètres
Cible	A10, 10 cibles Sius Ascor 9002
Nombre de coups	12, dont 2 coups d'essai
Genre de feu	2 coups d'essai 5 coups, coup par coup 2 coups série sans limite de temps 3 coups série sans limite de temps Après la série de trois coups, le coup le plus profond est marqué à 100 points. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé (max. 10 minutes pour la passe).
Catégorie de tir	: Toutes les armes : Les armes d'ordonnance
Armes et positions	Arme libre, à genou Fusil standard et mousqueton, couché bras franc Fass 57 (Ord. 02, Ord. 03) et Fass 90, sur bipied réglementaire Les vétérans «V» et «SV» peuvent tirer couchés appuyés avec le mousqueton (guidon annulaire ou rectangulaire) et les «SV» couchés bras franc avec l'arme libre.
Finance	Fr. 24.- par tireur, munition comprise Fr. 19.- par junior U21 et U17

Distinction

		+ 21	+ 17
A: Fusil standard, arme libre	91	89	88
D: F57-03	87	85	84
E: Mousqueton, F90, F57-02	85	83	82

Classe d'âge

Vétérans	1961 – 1952	U17	2011 – 2005
Sénior-vétérans	1951 et antérieur	U21	2004 – 2001

Classement des groupes	Le résultat du « Tir du Vignoble » compte pour le concours de groupe. Le concours est tiré dans les 2 catégories suivantes: Cat.A : toutes les armes Cat.B : les armes d'ordonnance Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par : a) les meilleures résultats individuels b) Les coups profonds de tout le groupe c) l'addition des coups d'essai

Prix de groupes

Cat.A		Cat.B	
1er prix	Fr. 300.-	1er prix	Fr. 300.-
2ème prix	Fr. 200.-	2ème prix	Fr. 200.-
3ème prix	Fr. 150.-	3ème prix	Fr. 150.-
4ème prix	Fr. 120.-	4ème prix	Fr. 120.-
5ème prix	Fr. 100.-	5ème prix	Fr. 100.-
6ème prix	Fr. 80.-	6ème prix	Fr. 80.-
		7ème prix	Fr. 60.-
		8ème prix	Fr. 50.-

Concours de groupes

Distance	300 mètres			
Cible	A10, 10 cibles Sius Ascor 9002			
Nombre de coups	6			
Genre de feu	3 coups, coup par coup 3 coups série en 60 secondes à partir du premier coup			
Catégorie de tir	: Fusil standard, arme libre : F57-03 : Mousqueton, F57-02, F90			
Armes et positions	Comme le « Tir du Vignoble »			
Finance	Fr. 16.- par tireur, munition comprise			
Répartition immédiate	Résultat	Cat.A	Cat.D	Cat.E
	60	Fr. 40.-	Fr. 50.-	Fr. 60.-
	59	Fr. 30.-	Fr. 40.-	Fr. 40.-
	58	Fr. 18.-	Fr. 25.-	Fr. 30.-
	57	Fr. 12.-	Fr. 18.-	Fr. 25.-
	56	Fr. 5.-	Fr. 12.-	Fr. 18.-
	55		Fr. 8.-	Fr. 12.-
	54		Fr. 5.-	Fr. 8.-
	53			Fr. 5.-

Le paiement de la répartition immédiate a lieu pendant la durée du tir.

Si la répartition n’atteint pas les 65 % du produit des passes, le complément sera attribué au concours de groupe.

1. Le tir aura lieu en stand par n'importe quel temps.

2. Seuls les membres de la FST titulaires d'une licence valable sont autorisés à participer au tir avec un nombre illimité de groupes. Les participants des catégories JJ et J (U12 à U20) ne pourront tirer que sous la surveillance et la responsabilité de leurs moniteurs.

3. L'effectif des groupes est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps. Les tireurs individuels sont également admis.

4. Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même section. Toute mutation doit se faire avant que le premier tireur n'ait commencé son tir.

5. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé. Toutefois, la passe ne devra pas excéder 10 minutes.

6. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.

7. Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tirer est personnellement responsable de son arme.

8. Il est recommandé de rentrer dans le stand l'arme sortie de son étui ou coffret.

9. Une fois le tir et le retrait des cartouches effectués, les mêmes mesures de sécurité sont à respecter. Toutes les manipulations d'armes se font dans la position de tir.

10. Tout coup parti avec l'arme en position est considéré comme valable.

11. Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par l'organisateur. Les douilles restent la propriété de la société.